

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025_174

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement permanents annuels

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par les entreprises ALP'BATIR et CLS en date du 2 septembre 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation piétonne afin de permettre la rénovation des barrières le long du Foron,
Avenue de la Route Blanche.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux Avenue de la Route Blanche, une déviation piétonne sera mise en place du **Mercredi 3 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025**. La circulation des véhicules ne sera pas impactée.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la Mairie de Scionzier.

A Scionzier, le 02/09/2025

Le Maire,
Sandro PÉPIN

